



LUXURY
HOTELSCHOOL
PARIS

CONDITIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

Applicables du 01/09/2025 au 30/06/2026

Offre de parrainage proposée par la Luxury Hotelschool, SARL Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76 rue Villeneuve, 92110 Clichy, Siret 391 032 489 00018 R.C.S

DEFINITIONS

« **Luxury Hotelschool** » est spécialisée dans la formation et l'enseignement en hospitality management

« **Coupon de Parrainage** » : formulaire que le Parrain doit utiliser pour procéder au Parrainage d'un Filleul, mis à disposition en version papier via le coupon-réponse et en version web sur <https://luxuryhotelschool.fr/offreparrainage/>

« **Filleul** » : toute personne physique majeure dont les coordonnées sont transmises par un Parrain sur un Coupon de Parrainage et qui n'était pas déjà identifié dans les bases de données du Groupe Luxury Hotelschool à la date de la remise du Coupon de Parrainage.

« **Parrain** » : toute personne physique majeure ayant complété un Coupon de Parrainage qu'il a ensuite transmis à Luxury Hotelschool.

« **Parrainage** » : transmission des coordonnées d'un Filleul par un Parrain sur un Coupon de Parrainage, dans le cadre d'un Parrainage, pouvant permettre en cas de réalisation du Parrainage l'obtention de gains pour le Parrain et le Filleul.

« **Parrainage inscription** » : Parrainage portant les coordonnées d'un Filleul en vue de l'inscription par ce dernier à un programme de la scolarité en Initial à la suite de la signature d'un contrat d'inscription à la Luxury Hotelschool. (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année de Bachelor en initial et MBA ou Msc en initial)

« **Parrainage Réalisé** » : Parrainage pour lequel le Filleul a procédé, dans les conditions décrites aux présentes, à l'inscription et au règlement de l'acompte du programme de formation choisi au sein de la Luxury Hotelschool.

« **Participants** » : désigne indifféremment Parrains et Filleuls.

« **Luxury Hotelschool** » : Ecole de formation en hospitality management exploitée par la Luxury Hotelschool.

PARTICIPATION A L'OFFRE DE PARRAINAGE

La participation à l'offre de Parrainage est gratuite.

Le Parrain complète lisiblement sur le Coupon de Parrainage (recto/verso):

- Les noms, prénoms, adresse postale ainsi que le n° de téléphone, du Filleul ainsi ses propres coordonnées



LUXURY
HOTELSCHOOL
PARIS

- Le Parrain s'assure préalablement à la transmission du Coupon de Parrainage, de l'accord du Filleul pour la transmission de ses coordonnées.
- Le Coupon de Parrainage peut être adressé :
 - Par formulaire en ligne sur <https://luxuryhotelschool.fr/offreparrainage/>
 - Par courrier à Luxury Hotelschool, 69 Bd Hausmann, 75008, Paris
 - Par remise en main propre d'un coupon-réponse à un membre de l'équipe de la Luxury Hotelschool (toute personne de l'équipe administrative)

Le Parrainage n'est valable qu'à réception par Luxury Hotelschool d'un Coupon de Parrainage dûment complété, sous réserve du respect des conditions ci-dessous.

CONDITIONS DE VALIDITE DU PARRAINAGE

Tout Parrainage n'est valable qu'une seule fois, pour un seul et même filleul.

L'offre de Parrainage telle que décrite ici ne peut pas s'appliquer rétroactivement à un Parrainage effectué antérieurement à la date mentionnée en tête des présentes.

Dans le cadre d'un Parrainage inscription, le Parrain ne peut pas être le représentant légal du Filleul.

Un Parrain peut parrainer autant de Filleuls qu'il le souhaite.

Un Filleul ne peut avoir qu'un seul Parrain. Dans l'hypothèse d'un Parrainage multiple d'un même Filleul, le Parrain sera celui qui aura communiqué en premier les coordonnées du Filleul, la date de réception du Coupon de Parrainage faisant foi.

REALISATION DU PARRAINAGE

Le Parrainage inscription est considéré comme réalisé lorsque le contrat d'inscription de l'élève en initial et le paiement de son acompte a été encaissé par la Luxury Hotelschool.

GAINS DU PARRAINAGE REALISE

1. Forme du gain

POUR LE PARRAIN :

Si le parrain est un particulier, le parrainage réalisé est rémunéré :

- Sous forme de carte cadeau envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée sur le Coupon de Parrainage ou remise en main propre.
- La carte cadeau est à utiliser conformément aux conditions établies par leur émetteur.
- La carte cadeau ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire, sous quelque forme que ce soit. Elle ne peut être ni échangée ni vendue.
- La carte cadeau est nominative, sa conservation est sous la responsabilité du porteur.

Manager les étoiles

Si le parrain est une association ou une entreprise, le parrainage réalisé est rémunéré :

- Sous forme de subvention par virement à l'ordre de l'association ou de l'entreprise

Si le parrain est un élève de la Luxury Hotelschool, le parrainage réalisé est rémunéré :

- Sous forme de carte cadeau remis en propre contre décharge.

POUR LE FILLEUL

- Le filleul bénéficie d'une remise de 500 € (cinq cents euros) sur ses frais de scolarité en initial pour l'année scolaire 2026-2027

2. Valeurs

Parrain
250 €
Filleul
500 € sur la scolarité 26-27 en initial

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES PARTICIPANTS

Toute participation à l'offre de Parrainage emporte l'acceptation de plein droit et sans réserve des présentes conditions.

Les Participants s'engagent notamment à ne pas faire une utilisation frauduleuse, détournée ou mal intentionnée du Parrainage.

Les Participants reconnaissent et acceptent assumer l'entière responsabilité du contenu des éléments transmis dans le cadre du Parrainage.

Tout procédé ou manœuvre ayant pour objet l'obtention des gains liés au Parrainage sans que les présentes conditions soient intégralement respectées entraînera l'annulation des gains ainsi obtenus et l'annulation du Parrainage Réalisé.

MODIFICATIONS

Luxury Hotelschool se réserve le droit de modifier, interrompre temporairement ou définitivement tout ou une partie du Parrainage à tout moment. Luxury Hotelschool pourra également modifier à tout moment la nature des gains attribués.

La nouvelle version des conditions sera applicable à compter de sa mise en ligne sur le site internet. Les Participants sont donc invités à prendre régulièrement connaissance de la dernière version des conditions applicables.

Au moment de la modification ou de la suspension du Parrainage, les Parrainages déjà Réalisés seront toutefois réglés conformément aux conditions en vigueur au moment de leur réalisation.

Luxury Hotelschool ne pourra être tenue responsable pour toute modification, suspension ou interruption du Parrainage à l'égard des Participants ou de tiers et les Parrains et les Filleuls ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

INFORMATIQUE – LIBERTES – VIE PRIVEE

Les données à caractère personnel communiquées par les Participants dans le cadre de la présente offre font l'objet d'un traitement, conforme aux dispositions de la Loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »).

En fournissant leurs données à caractère personnel dans le cadre de la présente offre, les Participants consentent au traitement réalisé par Luxury Hotelschool, en sa qualité de responsable de traitement pour les besoins de la gestion de l'offre de parrainage, et notamment la prise de contact avec les Participants, ainsi qu'à des fins de prospection sous réserve de leur consentement exprès. Les données ne feront pas l'objet d'un transfert hors UE.

Conformément à la Loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données à caractère personnel les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que lesdites données fassent l'objet d'un traitement et d'un droit à la limitation du traitement et de définition de leurs directives post-mortem au traitement desdites données, par email : welcome@lh.school ou par courrier accompagné d'une copie de la pièce d'identité envoyé à : Luxury Hotelschool, 69 boulevard Hausmann, 75008, Paris.

Les Participants bénéficient en outre du droit de retirer leur consentement à ce que leurs données à caractère personnel fassent l'objet du présent traitement, selon les modalités exposées ci-avant. Toutefois, dans l'hypothèse où un Participant exercerait son droit de retrait, ce dernier ne pourrait plus valablement prétendre au bénéfice de l'offre, le traitement de ses données à caractère personnel étant nécessaire pour la mise en œuvre de l'offre.

Les Participants bénéficient enfin du droit de formuler une réclamation auprès des autorités de contrôle, en particulier auprès de la CNIL.

INTERPRETATION - LITIGE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions était tenue pour nulle, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

Les présentes sont soumises à la loi française. A défaut d'accord amiable entre les parties concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, compétence est attribuée aux tribunaux dans les conditions de droit commun.